AR Prefecture
082-218201127-20250612-CM20250612_01-DE
Reçu le 17/06/2025

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE DOUZE JUIN (12/06/2025)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 20

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Philémon DESSART, M. Jean-Claude LORENZO, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 11

M. Guy LOURMEDE (Représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoint**

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Michel ALBERGUCCI (Représenté par Madame Any DELCHER), Mme Reine-Claude ORTALO (Représentée par Madame Arlette CAZORLA), M. Philippe LERMINEZ (Représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Laure POUTEAU, (Représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Jessie COTINET (Représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Monsieur Philippe GARCIA), M. Robert DUPARC (Représenté par Madame Estelle HEMMAMI), M. Franck BOUSQUET (Représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS : 2

Mme Stéphanie GAYET, **Adjointe**

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

PERSONNEL

01 – 12 juin 2025

1. Délibération portant création d'emplois permanents

Rapporteur : Monsieur Luc PORTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1111-2 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

AR Prefecture
082-218201127-20250612-CM20250612_01-DE
Reçu le 17/06/2025

Considérant qu'aux termes du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi crée ;

Considérant qu'en raison des besoins des services et afin de répondre aux besoins de la population, il est nécessaire de recruter deux agents ;
Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel :

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail hebdomadaire	Date d'effet
1	Brigadier-chef principal	Policier municipal	35 h	15 juin 2025
1	Technicien Territorial de 1ère classe	Responsable Voirie	35h	15 juin 2025
1	Attaché Territorial	Responsable du service Culture et Evènementiel	35h	15 juin 2025
1	Infirmier Territorial en soins généraux	Directeur de crèche et Référente Santé Accueil Inclusif	35h	15 juin 2025

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'unanimité

ACCEPTE la proposition ci-dessus ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année 2025.

Pour copie conforme
Moissac, le 13 juin 2025

MAIRIE DE MOISSAC 82200 TARN-ET-GARONNE

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jérôme POUGNAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :